

Décisions

- Demandes de créations de postes enseignants et IATOSS ; situation des postes vacants,
- DBM N° 3, subventions, tarifs DU sport
- Reconduction des Imprévus,
- Conventions : université de Mons (double diplôme) ; ville de Somain ; Porte du Hainaut
- Charte d'évaluation des enseignements
- Compte-rendu du 26 juin 2003

Informations

Jean-Paul Bricout, vice-président « ressources humaines », excuse l'absence de P. Level, président, retenu à Paris par le ministre Luc Ferry. Il annonce qu'il a été élu, lundi, 1^{er} vice-président de l'UVHC, par le bureau, sur proposition de P. Level (applaudissements). Il rappelle que ce conseil se tient un 11 septembre, date symbole : « Nous aurons une pensée pour les victimes du terrorisme sous toutes ses formes ». Il salue la présence d'un nouveau membre, au collège IATOSS, Patrick Vandersteen, président dynamique de l'amicale des personnels et chauffeur du président. Il remplace D. Girardet. JP. Bricout remercie également son prédécesseur A. Kabila pour le travail qu'il a accompli comme 1^{er} vice-président et vice-président « Formations et vie de l'étudiant ».

Le point sur les inscriptions des primo-entrants : JP. Bricout annonce une bonne nouvelle, les effectifs sont stables dans un contexte de décroissance démographique (légère hausse en sciences, forte hausse à l'ISIV, à l'IUT de Cambrai et de Maubeuge, baisse à la FDEG, à la FLLASH, à la FSMS).

B. Blin, nouveau chargé de mission, présente le tableau des formations nouvelles que l'on peut retrouver sur le serveur à l'adresse : <http://www.univ-valenciennes.fr/actualites/presse/2003/sept/nvillesformations.html>

Compte-rendu du conseil du 26 juin 2003

N. Chouchène demande à nouveau d'auditionner la cassette du CA du 22 mai. JP. Bricout l'informe qu'en raison de la mauvaise qualité de l'enregistrement celle-ci n'a pas été conservée et lui rappelle qu'il a eu la possibilité de rédiger son intervention.

JP. Bricout évoque la création d'un groupe de travail sur l'aide à apporter aux étudiants élus (CA du 26 juin). B. Blin est chargé de l'organiser. Le 1^{er} vice-président annonce que B. Blin est chargé également de préparer un débat sur le contenu des propositions figurant dans le remarquable plan d'action du service commun de documentation dans le cadre de la réforme LMD (CA du 26 juin).

Le compte rendu du conseil du 26 juin est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Election d'un vice-président

JP. Bricout rappelle que l'élection d'un vice-président par le CA doit avoir lieu après l'avis favorable du CS et du CEVU (article 10 des statuts de l'UVHC). L'élection du VP chargé des formations est donc reportée au prochain conseil du 13 novembre (c'est-à-dire après le CEVU du 29 septembre et le CS du 2 octobre).

Demandes de créations de postes enseignants

A l'unanimité, le conseil approuve :

- les demandes de créations de postes enseignants, campagne 2004, de l'université stricto-sensu (demande interclassée, proposée par le bureau élargi), de l'IUT, de l'ENSIAME.
- la liste des postes vacants à publier pour l'université stricto-sensu, pour l'IUT et pour l'ENSIAME.

A noter qu'O. Starzenski pose la question de l'avenir de l'enseignement du russe à la FLLASH. JC. Herbin répond qu'il n'a plus le poste. V. Morgand évoque le profil « approche des marchés russes ». P. Level devra réactiver l'étude de ce point estime JP. Bricout. C. Delebarre signale que la demande de cours de russe est en hausse à l'ENSIAME. Enfin, P. Millot souhaite que le poste de MCF (ISTV) libéré par B.Riera, puisse être republié en 61^e section dès que possible.

Demande de création de postes IATOSS

JP. Bricout explique la politique générale de l'UVHC : d'une part créer des supports pour intégrer des agents contractuels type Sapin afin d'alléger la masse salariale de ces personnels, en particulier celle des catégories A et B, et d'autre part demander la création de postes gagés afin d'améliorer la carrière de nombreux autres contractuels. JP. Darras précise que la création de postes gagés entraînera un surcoût pour l'établissement : mais c'est une volonté forte de l'UVHC de permettre à des contractuels de bénéficier enfin d'une évolution de carrière, de percevoir des primes,...

Répondant à K. Girard (et à R Bury), JP Bricout et JP. Darras font le point sur les 24 emplois jeunes de l'université : 16 aides éducateurs affectés au lycée Wallon et 8 auxiliaires de vie, gérés par l'UVHC, et qui vont arriver en fin de contrat courant mai 2004. Le vice président déclare que l'université est consciente du problème social posé, rappelle qu'elle a déjà embauché plusieurs emplois jeunes (qui ont été remplacés par d'autres) et annonce qu'elle étudiera les problèmes posés au cas par cas.

A l'unanimité, le conseil approuve les demandes de créations de postes IATOSS pour l'université stricto-sensu, pour l'IUT et pour l'ENSIAME.

Questions budgétaires

- Décision Budgétaire Modificative n° 3 exposée par JM Desrumaux.

Une DBM de rattachement, à hauteur de 50 000.00 € pour l'action LMD, est présentée par l'ISTV.

La formation continue (UB 904) propose une DBM de report de 12 390.05 € destinée à financer des charges exceptionnelles provenant de l'annulation de titres de recette des exercices antérieurs, puis une DBM de rattachement de 154 005.00 €.

La FDEG (UB 908) présente une DBM de rattachement à hauteur de 20 709.00 € ainsi qu'une DBM de report de 63 630.00 € et une DBM de transfert d'un montant de 27 524.00 € de charge de fonctionnement vers les charges de personnel, afin de permettre d'assurer le paiement des factures internes.

L'AIP (UB 911) propose une DBM de report de 6 000.00 €. Monsieur Desrumaux rappelle que l'AIP est un service commun inter-établissement et que ce montant permet la régularisation sur le budget 2003 des dépenses de 2002, concernant les chargés de missions.

L'ENSIAME (UB 913) présente une DBM de transfert d'un montant de 60 000.00 €, des charges de personnel (diminution du montant des cours complémentaires) vers le fonctionnement.

La DBM de transfert de l'UB 915 vers l'UB 914, suite à la décision du Conseil d'Administration du 26 juin 2003, est proposée pour un montant total de 1 128 278.05 €. Quelques conventions ne sont pas encore parvenues au service financier et il est rappelé que le moratoire se termine en 2003.

La DBM présentée par le centre de gestion de Cambrai (UB 916) comporte une DBM de transfert du fonctionnement vers de l'équipement pour 1 300.00 €.

Les Services Généraux (UB 925) présentent une DBM de rattachement à hauteur de 23 173.56 € qui correspond, notamment, à des prestations de services (Ventes de publications, prestations internes).

L'ISIV (UB 926) propose une DBM de rattachement d'un montant de 21 691.27 €, ainsi qu'une DBM de transfert de recettes de 302 170.43 € du fonctionnement vers de l'équipement.

La DBM n° 3 est approuvée à l'unanimité.

- **Les propositions de subventions** du SUAPS - 300 € (pour la corpo IPAG dans le cadre des Imprévus), 882 € (pour l'ICU)- sont adoptées à l'unanimité.

- La proposition de **réactualisation des tarifs** en euros du **diplôme d'université « Education physique et sportive et motricité humaine »**, et adaptée au système LMD, est approuvée à l'unanimité.

Imprévus 2004

Le coût des imprévus organisés en 2003 par M. Blaise, a été de 26 000 € (170 000 F). En raison des économies demandés à l'ensemble de la communauté universitaire, faut-il reconduire les Imprévus en 2004, s'interroge JP. Bricout, reprenant les propos de M. Blaise qui n'a pas pu être présent à ce conseil. Néanmoins, les étudiants et un certain nombre d'enseignants sont favorables au maintien de cette journée festive tout comme JP. Bricout et M. Blaise. Ce dernier propose de recentrer les Imprévus sur une seule zone du campus : par exemple celle des gymnases - FLLASH – IUT pour 2004, celle des Tertiales éventuellement l'année suivante. O. Starzenski déclare qu'il est pour cette tradition et souhaiterait qu'elle soit toujours organisée le 1^{er} avril. V. Morgand précise tout d'abord que la FDEG peut proposer à ses étudiants une autre séance de TD que celle prévue le jeudi après-midi dans la mesure du possible (mais en raison du manque de salles elle doit organiser des cours et des td le jeudi) et regrette ensuite que la vente d'alcool, notamment aux lycéens qui viennent aux Imprévus, soit autorisée : il y va de la bonne image de l'UVHC auprès de ses futurs étudiants.

JP. Bricout répond que, désormais, tabac et alcool ne seront pas tolérés. S. Hirschi, qui a organisé les Imprévus en 2001, estime que recentrer géographiquement cette fête est une bonne idée.

A l'unanimité, le conseil approuve la reconduction des Imprévus.

Double diplôme

JC. Herbin, directeur de la FLLASH, présente le projet de convention avec l'université de Mons – Hainaut pour la délivrance d'un double diplôme par l'institut de linguistique (DESS de sciences du langage, orientation négociation multilingue) et la FLLASH (DESS négociateur trilingue du commerce international).

Dans ce projet, la phrase « En aucun cas ces 30 ECTS ne pourront être obtenus par validation d'acquis » doit être supprimée car non conforme avec la législation française et la politique de l'UVHC.

Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité.

Porte du Hainaut Développement

La Communauté d'agglomération « La porte du Hainaut » a le projet de créer une association pour le développement économique de son territoire par des actions de prospection d'investisseurs français et étrangers, de promotion, de réalisation et de gestion d'opérations d'immobilier d'entreprise,...

Le projet de statuts prévoit des membres de droit (la communauté d'agglomération et 6 villes : St-Amand, Denain, Raismes, Trith, Hordain, Lieu St-Amand), des membres associés (UVHC, CCI, Groupe Hainaut Immobilier, Chambre des métiers, Gaz de France) et des membres actifs. Les ressources de l'association proviennent notamment des cotisations des membres (ce montant n'a pas été précisé).

G. Dechy pense que l'UVHC a un rôle à jouer dans le développement du territoire.

A l'unanimité, le conseil approuve le principe de l'adhésion de l'université à cette association.

A noter qu'H. Gaudier s'interroge sur le devenir du projet de convention avec le SITURV (arrivée du tramway sur le campus), non approuvé au CA du 26 juin dernier. Ce projet sera proposé à l'examen des conseillers lors d'un prochain conseil.

« Gisèle »

Y. Gallo présente le projet de convention entre l'ENSIAME et la ville de Somain qui souhaite confier à l'école d'ingénieurs la conception et la réalisation d'un châssis motorisé et radiocommandé destiné à améliorer et faciliter les déplacements de « Gisèle », le géant de cette ville.

A l'unanimité, le conseil autorise le président à signer cette convention.

Evaluation des enseignements

B. Blin, chargé de mission pour les formations et la vie étudiante, présente le projet « politique d'évaluation des enseignements à l'UVHC ». La charte de l'évaluation propose plusieurs principes : amélioration de la qualité des enseignements ; évaluation de toutes les formations ; confidentialité des résultats et anonymat de réponses ; moyens nécessaires mis en œuvre par l'UVHC ; communication de la pratique et des évolutions induites par l'évaluation aux étudiants, aux élus, à l'administration.

A. Leriche et S. Hirschi proposent de recueillir aussi l'avis des anciens étudiants qui ont le recul nécessaire et ne sont plus sous la « pression » des enseignants. Mais P. Millot tempère cette suggestion car nos formations sont larges et les diplômés n'en utilisent parfois que 10 %. Enfin, on notera une remarque de S. Hirschi qui constate une antinomie entre les mots usagers (connotation : rôle passif, client) et étudiants (acteurs de sa formation, partenaire).

Dans la conception des questionnaires, il sera tenu compte des indicateurs de la charte qualité passée avec la Région Nord- Pas de Calais pour les adultes en reprise d'études

A l'unanimité, le conseil approuve la charte et le projet EVE (EValuation des Enseignements).

Bilan social

JP. Bricout commente le bilan social (des enseignants et des IATOSS) de l'université, un document d'une trentaine de pages, mine d'informations sur les personnels (nombre de postes, répartition par composante, pyramide des âges, absentéisme, personnels contractuels, primes,...).

JP. Bricout rappelle la note du Président sur la modulation des services IATOSS, prévue dans le dispositif ARTT, pour pallier des difficultés dues à des sous-encadrements relevés à certains moments de l'année (pics d'activité).

P. Millot remarque que l'UVHC qui ne compte que 13,2 % de Professeurs des universités (inférieur à la moyenne nationale), n'a demandé que 2 créations de postes de professeur pour l'université stricto-sensu. JP Bricout fait remarquer que 4 transformations MCF vers PR sont demandées au titre des "vacants".

Questions diverses

N. Chouchène (UNEF) informe le conseil que le loyer d'un certain nombre de chambres de la résidence Jules Mousseron a été augmenté de plus de 24 % (de 126€ à 157€). Il estime que cette forte augmentation est injustifiée car les travaux de rénovation, prévus en 2003, n'ont pas été réalisés. En outre, le représentant de l'UNEF projette un diaporama qui montre le mauvais état de la résidence : chambres dégradées, murs fissurés, douches cassées, portes de secours fermées par des chaînes,... Il conclut sa présentation en déclarant que le CROUS¹ se désengage de sa mission de service public et demande que l'UVHC soutienne l'action de l'UNEF.

JP. Bricout déclare que l'UVHC doit veiller à la qualité de l'hébergement en résidence de ses étudiants et annonce que le conseil demandera des explications au directeur de la résidence.

1- Le directeur du CROUS, Patrice Semiclay, a publié une mise au point sur la présentation de l'UNEF qu'il juge caricaturale :

- le tarif des 500 chambres studentes de 13,50m², confortables et en bon état, a été aligné sur celui des chambres de 9 m² rénovées proposées depuis 1996 à Villeneuve d'Ascq. Le CA du CROUS a en effet jugé peu équitable que ces studentes, plus grandes et mieux équipées, soient proposées à un prix inférieur aux 9 m² rénovés (le prix, ALS déduite, est de 111 €)

- les 300 chambres traditionnelles de 9 m² ont vieilli ; les travaux de réhabilitation seront engagés en mai 2004.

Etaients présents

Personnalités extérieures

Mme Houssier, M. Guillaume

Collège A

Secteur 1 : MM. Herbin, Hirschi, Starzenski
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet
Secteur 2 : Mme Callens, M. Garnier
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Girard, MM. Balenghien, Rutkowski, Vandersteen

Collège des usagers

Secteur 1 : MM. Chouchène, Kadur
Secteur 2 : /
Secteur 3 : /

Membres de droit

MM. Darras, Dulion

Membres invités

Mmes Camion, Mairesse, MM. Blin, Chabasse, Dechy, Delebarre, Delhaise, Desrumaux, Etienne, Moreau, Rouzé

Ont donné pouvoir

MM. Boucher et Legendre à Mme Houssier
MM. Nicolas et Pavros à M. Guillaume
M. Drazetic à M. Bricout
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Defossez à M. Starzenski
Mme Marescaux-Levin à M. Garnier
M. Loquet à M. Ezzedine
Mme Dogheche et M. Bury à Mme Girard
M. Lesueur à Mme Decneut

Excusés

MM. Bassinet, Baudoux

Fait à Valenciennes le 15 septembre 2003


Pascal LEVEL